



1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE	
1.1	Identificateurs de produit
	Nom du produit : Le Bon Copain Taux de Nicotine : (3mg/mL) Contenance du flacon : 10mL Marque : Petit Nuage Gamme : Petit Nuage
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
	Utilisations identifiées : Recharge de liquide pour cigarettes électroniques
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
	Société : LEVEST ROYKIN 13 rue George Auric, 75019 Paris Téléphone : +33 (0)1 48 15 01 45 Adresse e-mail : info@levest.fr Service Qualité : qualite@roykin.fr
1.4	Numéro d'appel d'urgence
	Numéro d'Appel d'Urgence : INRS +33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS	
2.1	Classification de la substance ou du mélange
	2.1.1 Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) Toxicité aigüe par contact cutané, catégorie 4. Etiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) Pictogramme : 
	Mention d'Avertissement : Attention Mention(s) de Danger (H) H302 : Nocif en cas d'ingestion. Conseil(s) de Prudence (P) P102 : Tenir hors de portée des enfants P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit P301 +P310 : EN CAS D'INGESTION : APPELER UN CENTRE ANTI-POISON ou un médecin P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
2.3	Autres dangers
	Aucun autre danger à signaler.



Émise le 16/08/2021

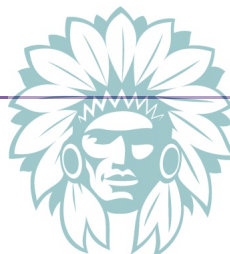
3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS				
3.2 Mélanges				
Composant contribuant au danger :				
SUBSTANCE	CAS n°	EC n°	CLP	%
PROPANE-1,2-DIOL	57-55-6	200-338-0		≥50

CE/CAS/INDEX	Nom chimique IUPAC	Synonyme, nom	Classification selon la directive 67/548/CEE	%
CAS : 54-11-5 CE : 200-193-3 INDEX : 614-001-00-4	Nicotine Tobacco Water Extract IUPAC : 3-[(2S)-1-Methylpyrrolidin-2-yl]pyridine		Très Toxique, T+, R25/27 Dangereux pour l'Environnement, N, R51/53 Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) Toxicité Aigüe Orale 3, H301 Toxicité Aigüe Dermale 1, H310 Toxicité Chronique pour le Milieu Aquatique 2, H411	0.3

Note : Le texte intégral des phrases R et des mentions de danger H est indiqué à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS	
4.1 Description des premiers secours	
Conseils généraux Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. En cas d'inhalation En cas d'inhalation excessive, transporter la personne hors de la zone contaminée. Appelez immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin. En cas de contact avec la peau En cas de réaction allergique, consulter un médecin. En cas de contact avec les yeux Rincer les yeux à l'eau. Dans la mesure du possible, retirez vos lentilles de contact. Appelez immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin. En cas d'ingestion Se rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appelez immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.	
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
Une exposition répétée ou prolongée peut causer Sensation de brûlure, nausée, vomissement, convulsions, douleur abdominale, diarrhée, maux de tête, transpiration, faiblesse, vertiges, confusion, rougeur, douleur. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.	
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	
Donnée non disponible	

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
5.1 Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés : Eau, dioxyde de carbone CO ₂ , mousse, poudre sèche. Moyens d'extinction inappropriés : Aucun.	
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	
Pas de risque particulier.	
5.3 Conseils aux pompiers	
Aucune mesure particulière n'est à signaler.	





Émise le 16/08/2021

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une ventilation adéquate. Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2 **Précautions pour la protection de l'environnement**

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

6.3 **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Imbiber d'un matériau absorbant inerte.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2 **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Sensible à l'air et à la lumière.

7.3 **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

donnée non disponible.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 **Paramètres de contrôle**

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	No.-CAS	Valeur	Paramètre de contrôle	Base
Nicotine	CAS : 54-11-5	Valeur Moyenne d'Exposition (VME)	0,5mg/m ³	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)

8.2 **Contrôles de l'exposition**

Contrôles techniques appropriés

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection.

Protection des mains

Gants de protection

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

En cas d'utilisation en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE.

Protection respiratoire

Non.

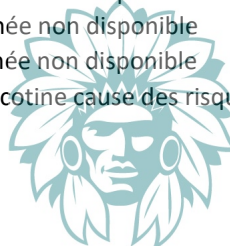




9.	PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
9.1	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
	Aspect : Liquide
	Couleur : Ambrée
	Odeur : Tabacée
	Valeur du pH : Donnée non disponible
	Point de fusion : Donnée non disponible
	Point d'ébullition : Donnée non disponible
	Point éclair : >100°C
	Inflammabilité : Donnée non disponible
	Température d'auto inflammation : Donnée non disponible
	Température de décomposition : Donnée non disponible
	Auto inflammation : Donnée non disponible
	Limites supérieure/inférieure d'explosivité : Donnée non disponible
	Pression de vapeur : Donnée non disponible
	Densité de vapeur : Donnée non disponible
	Densité relative : 1.15
	Hydrosolubilité : Complètement miscible
	Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Donnée non disponible
	Viscosité dynamique : Donnée non disponible
	Viscosité cinématique : Donnée non disponible
	Teneur en solvants : Mono Propylène Glycol ≤50%
	: Glycérine Végétale ≤50%
9.2	Autres informations concernant la sécurité
	Pas d'autres données disponibles

10.	STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ
10.1	Réactivité donnée non disponible
10.2	Stabilité chimique donnée non disponible
10.3	Possibilité de réactions dangereuses donnée non disponible
10.4	Conditions à éviter donnée non disponible
10.5	Matières incompatibles oxydants forts
10.6	Produits de décomposition dangereux autres produits de décomposition - donnée non disponible

11.	INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
11.1	Informations sur les effets toxicologiques
	Toxicité aiguë Orale : DL50 Nicotine - rat - 50 mg/kg Dermale : DL50 Nicotine – rat – 140mg/kg
	Corrosion cutanée/irritation cutanée donnée non disponible
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire donnée non disponible
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée donnée non disponible
	Mutagénicité donnée non disponible
	Cancérogénicité donnée non disponible
	Toxicité pour la reproduction La nicotine cause des risques de malformation du fœtus.





Émise le 16/08/2021

Effets potentiels sur la santé	
Inhalation	Peut-être nocif par inhalation. Peut irriter le système respiratoire.
Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion.
Peau	Peut être mortel en cas d'absorption par la peau. Peut provoquer une irritation de la peau.
Yeux	Peut provoquer une irritation des yeux.
Signes et Symptômes d'une Exposition	
Une exposition répétée ou prolongée peut causer : Vomissements, Diarrhée, Convulsions, A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.	
Information supplémentaire	
Data base de toxicité chimique pour la Nicotine – RTECS : QS5250000	

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES	
12.1 Toxicité	
Toxicité pour le poisson	: CL50 Nicotine - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 4 mg/l - 96,0 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 Nicotine - Daphnia magna - 0,24 mg/l - 48 h
12.2 Persistance et dégradabilité	donnée non disponible
12.3 Potentiel de bioaccumulation	donnée non disponible
12.4 Mobilité dans le sol	donnée non disponible
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB	donnée non disponible
12.6 Autres effets néfastes	donnée non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	
13.1 Méthodes de traitement des déchets	
Produit	Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
Emballages contaminés	Éliminer comme produit non utilisé.



Émise le 16/08/2021

14.	INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT		
14.1	Numéro ONU		
	ADR/RID : donnée non disponible	IMDG: donnée non disponible	IATA: donnée non disponible
14.2	Nom d'expédition des Nations unie		
	donnée non disponible		
14.3	Classe(s) de danger pour le transport		
	ADR/RID: donnée non disponible	IMDG: donnée non disponible	IATA: donnée non disponible
14.4	Groupe d'emballage		
	ADR/RID: Donnée non disponible	IMDG: Donnée non disponible	IATA: Donnée non disponible
14.5	Dangers pour l'environnement		
	ADR/RID: Donnée non disponible	IMDG Marine polluant: Donnée non disponible	IATA: Donnée non disponible
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur		
	Donnée non disponible		

15.	INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
15.1	Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement donnée non disponible
15.2	Évaluation de la sécurité chimique donnée non disponible

16.	AUTRES INFORMATIONS
	Informations supplémentaires Texte intégral des phrases R et mentions de danger H apparaissant en 3.2 H302 : Nocif en cas d'ingestion P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir Hors de portée des enfants P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit P301+P310 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Les renseignements contenus dans cette FDS sont basés sur l'état de nos connaissances relatif au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés en toute bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Nous tenons à préciser que les risques ont été évalués par calcul de concentration à partir des substances ou composants entrant dans la composition de notre produit, en conformité avec le règlement UE 67/548/CEE.